



SAFETY DATA SHEET

1. Identification

Product identifier	SULFURIC ACID 66 BE
Other means of identification	None known.
Recommended use	ALL PROPER AND LEGAL PURPOSES
Recommended restrictions	None known.

Manufacturer/Importer/Supplier/Distributor information

Manufacturer

Company name	BRENNTAG CANADA INC
Address	43 Jutland Rd. Toronto, ON M8Z 2G6 Canada
Telephone	416-259-8231
Website	http://www.brenntag.com/canada/en/
E-mail	RegulatoryAffairs@Brenntag.ca
Emergency phone number	1-855-273-6824

2. Hazard identification

Physical hazards	Not classified.	
Health hazards	Acute toxicity, inhalation	Category 2
	Skin corrosion/irritation	Category 1A
	Serious eye damage/eye irritation	Category 1
	Health hazards not otherwise classified	Category 1
Environmental hazards	Hazardous to the aquatic environment, acute hazard	Category 3
	Hazardous to the aquatic environment, long-term hazard	Category 3

Label elements



Signal word	Danger
Hazard statements	May be harmful if swallowed. Causes severe skin burns and eye damage. Causes serious eye damage. Fatal if inhaled. Harmful to aquatic life. Harmful to aquatic life with long lasting effects. Presents a health hazard which is not otherwise classified.
Precautionary statement	
Prevention	Do not breathe vapour. Wash thoroughly after handling. Use only outdoors or in a well-ventilated area. Avoid release to the environment. Wear protective gloves/protective clothing/eye protection/face protection. Wear respiratory protection.
Response	IF SWALLOWED: rinse mouth. Do NOT induce vomiting. IF ON SKIN (or hair): Take off immediately all contaminated clothing. Rinse skin with water/shower. IF INHALED: Remove person to fresh air and keep comfortable for breathing. IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Immediately call a POISON CENTRE/doctor. Specific treatment is urgent (see this label). Wash contaminated clothing before reuse.
Storage	Store in a well-ventilated place. Keep container tightly closed. Store locked up.
Disposal	Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulations.
Other hazards	None known.

Supplemental information 93 % of the mixture consists of component(s) of unknown acute dermal toxicity.

3. Composition/information on ingredients

Mixtures

Chemical name	Common name and synonyms	CAS number	%
SULFURIC ACID		7664-93-9	93
Other components below reportable levels			7

All concentrations are in percent by weight unless ingredient is a gas. Gas concentrations are in percent by volume. *Designates that a specific chemical identity and/or percentage of composition has been withheld as a trade secret.

4. First-aid measures

Inhalation

Remove victim to fresh air and keep at rest in a position comfortable for breathing. Oxygen or artificial respiration if needed. Do not use mouth-to-mouth method if victim inhaled the substance. Induce artificial respiration with the aid of a pocket mask equipped with a one-way valve or other proper respiratory medical device. Call a physician or poison control centre immediately.

Skin contact

Take off immediately all contaminated clothing. Immediately flush skin with plenty of water. Call a physician or poison control centre immediately. Chemical burns must be treated by a physician. For minor skin contact, avoid spreading material on unaffected skin. Wash contaminated clothing before reuse. Wash clothing separately before reuse.

Eye contact

Immediately flush eyes with plenty of water for at least 15 minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Call a physician or poison control centre immediately.

Ingestion

Call a physician or poison control centre immediately. Rinse mouth thoroughly. Do not induce vomiting. If vomiting occurs, keep head low so that stomach content doesn't get into the lungs. Do not use mouth-to-mouth method if victim ingested the substance. Induce artificial respiration with the aid of a pocket mask equipped with a one-way valve or other proper respiratory medical device.

Most important symptoms/effects, acute and delayed

Burning pain and severe corrosive skin damage. Causes serious eye damage. Symptoms may include stinging, tearing, redness, swelling, and blurred vision. Permanent eye damage including blindness could result.

Indication of immediate medical attention and special treatment needed

Provide general supportive measures and treat symptomatically. Chemical burns: Flush with water immediately. While flushing, remove clothes which do not adhere to affected area. Call an ambulance. Continue flushing during transport to hospital. In case of shortness of breath, give oxygen. Keep victim warm. Keep victim under observation. Symptoms may be delayed.

General information

Immediate medical attention is required. Ensure that medical personnel are aware of the material(s) involved, and take precautions to protect themselves. Show this safety data sheet to the doctor in attendance.

5. Fire-fighting measures

Suitable extinguishing media

Foam. Powder. Carbon dioxide (CO₂).

Unsuitable extinguishing media

Do not use water jet as an extinguisher, as this will spread the fire.

Specific hazards arising from the chemical

During fire, gases hazardous to health may be formed.

Special protective equipment and precautions for firefighters

Self-contained breathing apparatus and full protective clothing must be worn in case of fire.

Fire fighting equipment/instructions

Move containers from fire area if you can do so without risk.

Specific methods

Use standard firefighting procedures and consider the hazards of other involved materials.

General fire hazards

No unusual fire or explosion hazards noted.

6. Accidental release measures

Personal precautions, protective equipment and emergency procedures

Keep unnecessary personnel away. Keep people away from and upwind of spill/leak. Wear appropriate protective equipment and clothing during clean-up. Do not breathe mist/vapours. Do not touch damaged containers or spilled material unless wearing appropriate protective clothing. Ensure adequate ventilation. Local authorities should be advised if significant spillages cannot be contained. For personal protection, see section 8 of the SDS.

Methods and materials for containment and cleaning up

Prevent product from entering drains.

Large Spills: Stop the flow of material, if this is without risk. Dike the spilled material, where this is possible. Absorb in vermiculite, dry sand or earth and place into containers. Following product recovery, flush area with water.

Small Spills: Wipe up with absorbent material (e.g. cloth, fleece). Clean surface thoroughly to remove residual contamination.

Never return spills to original containers for re-use. For waste disposal, see section 13 of the SDS.

Environmental precautions

Avoid release to the environment. Inform appropriate managerial or supervisory personnel of all environmental releases. Prevent further leakage or spillage if safe to do so. Avoid discharge into drains, water courses or onto the ground.

7. Handling and storage**Precautions for safe handling**

Respiratory protection is "only required" when sprays are present in the air.

Conditions for safe storage, including any incompatibilities

Store locked up. Store in tightly closed container. Store in a well-ventilated place. Keep away from food, drink and animal feeding stuffs. Store away from incompatible materials (see Section 10 of the SDS).

8. Exposure controls/personal protection

Recommendations listed in this section indicate the type of equipment, which will provide protection against overexposure to this product. Conditions of use, adequacy of engineering or other control measures, and actual exposures will dictate the need for specific protective devices at your workplace.

Occupational exposure limits**US. ACGIH Threshold Limit Values**

Components	Type	Value	Form
SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9)	TWA	0.2 mg/m ³	Thoracic fraction.

Canada. Alberta OELs (Occupational Health & Safety Code, Schedule 1, Table 2)

Components	Type	Value
SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9)	STEL	3 mg/m ³
	TWA	1 mg/m ³

Canada. British Columbia OELs. (Occupational Exposure Limits for Chemical Substances, Occupational Health and Safety Regulation 296/97, as amended)

Components	Type	Value	Form
SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9)	TWA	0.2 mg/m ³	Mist.

Canada. Manitoba OELs (Reg. 217/2006, The Workplace Safety And Health Act)

Components	Type	Value	Form
SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9)	TWA	0.2 mg/m ³	Thoracic fraction.

Canada. Ontario OELs. (Control of Exposure to Biological or Chemical Agents)

Components	Type	Value	Form
SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9)	TWA	0.2 mg/m ³	Thoracic fraction.

Canada. Quebec OELs. (Ministry of Labor - Regulation respecting occupational health and safety)

Components	Type	Value
SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9)	STEL	3 mg/m ³
	TWA	1 mg/m ³

Canada. Saskatchewan OELs (Occupational Health and Safety Regulations, 1996, Table 21)

Components	Type	Value	Form
SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9)	15 minute	0.6 mg/m3	Thoracic fraction.
	8 hour	0.2 mg/m3	Thoracic fraction.

Consult provincial or territorial exposure values, as may apply.

Biological limit values	No biological exposure limits noted for the ingredient(s).
Appropriate engineering controls	Good general ventilation should be used. Ventilation rates should be matched to conditions. If applicable, use process enclosures, local exhaust ventilation, or other engineering controls to maintain airborne levels below recommended exposure limits. If exposure limits have not been established, maintain airborne levels to an acceptable level. Ensure adequate ventilation, especially in confined areas. Eye wash facilities and emergency shower must be available when handling this product.

Individual protection measures, such as personal protective equipment

The following are recommendations only for the use of PPE. These recommendations cannot anticipate the variety of workplaces where the product will be used, nor how the product will be used in a variety of applications and processes. In determining appropriate PPE and engineering controls, it is the duty of the employer / user to evaluate their use of this product in accordance with the requirements of the local jurisdiction, and, if necessary, in conjunction with a professional industrial hygienist.

Eye/face protection	Do not get in eyes. Chemical respirator with organic vapour cartridge and full facepiece.
Skin protection	
Hand protection	Wear appropriate chemical resistant gloves.
Other	Do not get this material in contact with skin. Wear chemical protective equipment that is specifically recommended by the manufacturer. Use of an impervious apron is recommended. It may provide little or no thermal protection.
Respiratory protection	Chemical respirator with organic vapour cartridge and full facepiece.
Thermal hazards	Wear appropriate thermal protective clothing, when necessary.

General hygiene considerations	When using, do not eat, drink or smoke. Always observe good personal hygiene measures, such as washing after handling the material and before eating, drinking, and/or smoking. Routinely wash work clothing and protective equipment to remove contaminants.
---------------------------------------	---

9. Physical and chemical properties**Appearance**

Physical state	Liquid.
Form	Liquid.
Colour	CLEAR TO LIGHT YELLOW

Odour NO ODOUR

Odour threshold Not available.

pH 0

Melting point/freezing point -35 °C (-31 °F)

Initial boiling point and boiling range 276.7 °C (530.06 °F) estimated

Flash point Not available.

Evaporation rate Not available.

Flammability (solid, gas) Not applicable.

Upper/lower flammability or explosive limits

Flammability limit - lower (%) Not available.

Flammability limit - upper (%) Not available.

Explosive limit - lower (%) Not available.

Explosive limit - upper (%) Not available.

Vapour pressure	Not available.
Vapour density	Not available.
Relative density	Not available.
Solubility(ies)	
Solubility (water)	Not available.
Partition coefficient (n-octanol/water)	Not available.
Auto-ignition temperature	Not available.
Decomposition temperature	Not available.
Viscosity	Not available.
Other information	
Density	15.30 lbs/gal 1.83 g/ml
Explosive properties	Not explosive.
Oxidising properties	Not oxidising.
Percent volatile	7 % estimated
Specific gravity	1.83

10. Stability and reactivity

Reactivity	The product is stable and non-reactive under normal conditions of use, storage and transport.
Chemical stability	Material is stable under normal conditions.
Possibility of hazardous reactions	No dangerous reaction known under conditions of normal use. Hazardous polymerisation does not occur.
Conditions to avoid	Contact with incompatible materials.
Incompatible materials	Strong oxidising agents.
Hazardous decomposition products	No hazardous decomposition products are known.

11. Toxicological information

Information on likely routes of exposure

Inhalation	Fatal if inhaled.
Skin contact	Causes severe skin burns.
Eye contact	Causes serious eye damage.
Ingestion	Causes digestive tract burns. May be harmful if swallowed.

Symptoms related to the physical, chemical and toxicological characteristics Burning pain and severe corrosive skin damage. Causes serious eye damage. Symptoms may include stinging, tearing, redness, swelling, and blurred vision. Permanent eye damage including blindness could result.

Information on toxicological effects

Acute toxicity	Fatal if inhaled. Causes burns. May be harmful if swallowed.
Skin corrosion/irritation	Causes severe skin burns and eye damage.
Serious eye damage/eye irritation	Causes serious eye damage.

Respiratory or skin sensitisation

Respiratory sensitisation	Not a respiratory sensitizer. Due to partial or complete lack of data the classification is not possible.
Skin sensitisation	This product is not expected to cause skin sensitisation.

Germ cell mutagenicity No data available to indicate product or any components present at greater than 0.1% are mutagenic or genotoxic.

Carcinogenicity Due to partial or complete lack of data the classification is not possible.

Canada - Alberta OELs: Carcinogen category

SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9)

Suspected human carcinogen.

Reproductive toxicity	This product is not expected to cause reproductive or developmental effects.
Specific target organ toxicity - single exposure	Due to partial or complete lack of data the classification is not possible.
Specific target organ toxicity - repeated exposure	Due to partial or complete lack of data the classification is not possible.
Aspiration hazard	Not an aspiration hazard. Due to partial or complete lack of data the classification is not possible.
Chronic effects	Prolonged inhalation may be harmful.

12. Ecological information

Ecotoxicity Harmful to aquatic life with long lasting effects.

Product	Species	Test Results
SULFURIC ACID 66 BE		
Aquatic		
Crustacea	EC50	Daphnia magna 107.5269 mg/l, 48 hours estimated
Fish	LC50	Western mosquitofish (Gambusia affinis) 45.1613 mg/l, 96 hours estimated
Components	Species	Test Results
SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9)		
Aquatic		
Crustacea	EC50	Daphnia magna > 100 mg/l, 48 hours
	LC50	Aesop shrimp (Pandalus montagui) 42.5 mg/l, 48 hours
		Cockle (Cerastoderma edule) 200 - 500 mg/l, 48 hours
		Common shrimp, sand shrimp (Crangon crangon) 70 - 80 mg/l, 48 hours
	Green or European shore crab (Carcinus maenas) 70 - 80 mg/l, 48 hours	
Fish	LC50	Starry, european flounder (Platichthys flesus) 100 - 330 mg/l, 48 hours
		Western mosquitofish (Gambusia affinis) 42 mg/l, 24 hours
		42 mg/l, 48 hours 42 mg/l, 96 hours

Persistence and degradability	No data is available on the degradability of this product.
Bioaccumulative potential	No data available.
Mobility in soil	No data available.
Other adverse effects	No other adverse environmental effects (e.g. ozone depletion, photochemical ozone creation potential, endocrine disruption, global warming potential) are expected from this component.

13. Disposal considerations

Disposal instructions	Collect and reclaim or dispose in sealed containers at licensed waste disposal site. Do not allow this material to drain into sewers/water supplies. Do not contaminate ponds, waterways or ditches with chemical or used container. Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulations.
Local disposal regulations	Dispose in accordance with all applicable regulations.
Hazardous waste code	The waste code should be assigned in discussion between the user, the producer and the waste disposal company.
Waste from residues / unused products	Dispose of in accordance with local regulations. Empty containers or liners may retain some product residues. This material and its container must be disposed of in a safe manner (see: Disposal instructions).
Contaminated packaging	Since emptied containers may retain product residue, follow label warnings even after container is emptied. Empty containers should be taken to an approved waste handling site for recycling or disposal.

14. Transport information

Transport information on packaging may be different from that listed. Transportation information on packaging may be different from that listed.

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code Not established.

TDG



TDG

UN number	UN1830
UN proper shipping name	SULPHURIC ACID (SULFURIC ACID)
Transport hazard class(es)	
Class	8
Subsidiary risk	-
Packing group	II
Environmental hazards	Not available.
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

15. Regulatory information

Canadian regulations This product has been classified in accordance with the hazard criteria of the HPR and the SDS contains all the information required by the HPR.

Canada DSL Inventory: Registration Status

SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9) Listed

Canada NPRI (Supplier Notification Required): Listed substance

SULPHURIC ACID (CAS 7664-93-9) Listed

Controlled Drugs and Substances Act

Not regulated.

Export Control List (CEPA 1999, Schedule 3)

Not listed.

Greenhouse Gases

Not listed.

Ontario. Toxic Substances. Toxic Reduction Act, 2009. Regulation 455/09 (July 1, 2011)

SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9)

Precursor Control Regulations

SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9) Class B

US federal regulations This product is a "Hazardous Chemical" as defined by the OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D)

Not regulated.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4)

SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9) Listed.

SARA 304 Emergency release notification

SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9) 1000 lbs

OSHA Specifically Regulated Substances (29 CFR 1910.1001-1053)

Not listed.

Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA)**SARA 302 Extremely hazardous substance**

Chemical name	CAS number	Reportable quantity (pounds)	Threshold planning quantity (pounds)	Threshold planning quantity, lower value (pounds)	Threshold planning quantity, upper value (pounds)
SULFURIC ACID	7664-93-9	1000	1000		

SARA 311/312 Hazardous chemical

Yes

Classified hazard categoriesSkin corrosion or irritation
Serious eye damage or eye irritation**SARA 313 (TRI reporting)**

Chemical name	CAS number	% by wt.
SULFURIC ACID	7664-93-9	93

Other federal regulations**Drug Enforcement Administration (DEA). List 2, Essential Chemicals (21 CFR 1310.02(b) and 1310.04(f)(2) and Chemical Code Number**

SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9) 6552

Drug Enforcement Administration (DEA). List 1 & 2 Exempt Chemical Mixtures (21 CFR 1310.12(c))

SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9) 20 %WV

DEA Exempt Chemical Mixtures Code Number

SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9) 6552

US state regulations**US. California Proposition 65****US. California. Candidate Chemicals List. Safer Consumer Products Regulations (Cal. Code Regs, tit. 22, 69502.3, subd. (a))**

SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9)

California Proposition 65**US. California. Candidate Chemicals List. Safer Consumer Products Regulations (Cal. Code Regs, tit. 22, 69502.3, subd. (a))**

SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9)

International regulations**Stockholm Convention**

Not applicable.

Rotterdam Convention

Not applicable.

Kyoto Protocol

Not applicable.

Montreal Protocol

Not applicable.

Basel Convention

Not applicable.

International Inventories

Country(s) or region	Inventory name	On inventory (yes/no)*
Australia	Australian Inventory of Chemical Substances (AICS)	Yes
Canada	Domestic Substances List (DSL)	Yes
Canada	Non-Domestic Substances List (NDSL)	No
China	Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC)	Yes
Europe	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS)	Yes
Europe	European List of Notified Chemical Substances (ELINCS)	No
Japan	Inventory of Existing and New Chemical Substances (ENCS)	Yes

Country(s) or region	Inventory name	On inventory (yes/no)*
Korea	Existing Chemicals List (ECL)	Yes
New Zealand	New Zealand Inventory	Yes
Philippines	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	Yes
Taiwan	Taiwan Chemical Substance Inventory (TCSI)	Yes
United States & Puerto Rico	Toxic Substances Control Act (TSCA) Inventory	Yes

*A "Yes" indicates that all components of this product comply with the inventory requirements administered by the governing country(s)

A "No" indicates that one or more components of the product are not listed or exempt from listing on the inventory administered by the governing country(s).

16. Other information

Issue date 26-December-2018

Revision date 08-July-2021

Version No. 15

Disclaimer

While Brenntag believes the information contained herein to be accurate, Brenntag makes no representation or warranty, express or implied, regarding, and assumes no liability for, the accuracy or completeness of the information. The Buyer assumes all responsibility for handling, using and/or reselling the Product in accordance with applicable federal, state, and local law. This SDS shall not in any way limit or preclude the operation and effect of any of the provisions of Brenntag's terms and conditions of sale.



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	ACIDE SULFURIQUE 93% 66°Bé
Autres moyens d'identification	Aucun(e) connu(e).
Usage recommandé	TOUS LES BUTS APPROPRIÉS ET LÉGAUX.
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société	BRENNTAG CANADA INC
Adresse	43, chemin Jutland Toronto, ON M8Z 2G6 Canada
Téléphone	416-259-8231
Site Web	http://www.brenntag.com/canada/fr/
Courriel	RegulatoryAffairs@Brenntag.ca
Numéro de téléphone d'urgence	1-855-273-6824

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 2
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1A
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Dangers pour la santé non classifiés ailleurs	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 3
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	Peut être nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Provoque de graves lésions des yeux. Mortel par inhalation. Nocif pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Présente un danger pour la santé qui est non classé ailleurs.
Conseil de prudence	
Prévention	Ne pas respirer les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Porter une protection respiratoire.

Intervention	EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Un traitement spécifique est urgent (voir cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	93 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par contact cutané.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
ACIDE SULFURIQUE		7664-93-9	93
Autres composant sous les niveaux à déclarer			7

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume. * Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. En cas de léger contact avec la peau, éviter d'étendre le produit sur la peau non touchée. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver les vêtements séparément avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer soigneusement la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures chimiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
Informations générales	Des soins médicaux immédiats sont requis. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Mousse. Poudre. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Respiratory protection is "only required" when sprays are present in the air.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Les recommandations de cette section indiquent le type de matériel offrant une protection contre les surexpositions à ce produit. Les conditions d'emploi, la pertinence des vérifications techniques ou d'autres contrôles et les niveaux réels d'exposition permettront de choisir le matériel protecteur convenant à votre exploitation.

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9)	TWA	0.2 mg/m ³	Fraction thoracique.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9)	STEL	3 mg/m ³
	TWA	1 mg/m ³

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9)	TWA	0.2 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9)	TWA	0.2 mg/m3	Fraction thoracique.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9)	TWA	0.2 mg/m3	Fraction thoracique.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9)	STEL	3 mg/m3	
	TWA	1 mg/m3	

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur	Forme
SULFURIC ACID (CAS 7664-93-9)	15 minutes	0.6 mg/m3	Fraction thoracique.
	8 heures	0.2 mg/m3	Fraction thoracique.

Consult provincial or territorial exposure values, as may apply.

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Les recommandations suivantes ne sont que des recommandations d'utilisation de l'EPI. Ces recommandations ne peuvent couvrir tous les milieux de travail où le produit sera utilisé ni la façon dont le produit sera utilisé dans les nombreux processus et applications. Pour avoir le bon EPI et les bonnes mesures d'ingénierie, l'employeur/l'utilisateur a la responsabilité d'évaluer si l'utilisation qu'il fait du produit est conforme aux exigences de la juridiction locale et, s'il y a lieu, des hygiénistes industriels.

Protection du visage/des yeux Éviter tout contact avec les yeux. Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Éviter tout contact de ce produit avec la peau. Porter un équipement de protection contre les produits chimiques qui est plus particulièrement recommandé par le fabricant. Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable. Ce matériau peut offrir une protection thermique faible ou inexistante.

Protection respiratoire Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	CLAIR À JAUNE PÂLE
Odeur	INODORE
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	0
Point de fusion et point de congélation	-35 °C (-31 °F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	276.7 °C (530.06 °F) estimation
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation Non disponible.

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 15.30 lbs/gal
1.83 g/mL

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

Pourcentage de matières volatiles 7 % estimation

Densité 1.83

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Mortel par inhalation.
Contact avec la peau	Provoque de graves brûlures de la peau.
Contact avec les yeux	Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion	Provoque des brûlures du tube digestif. Peut être nocif en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Mortel par inhalation. Cause des brûlures. Peut être nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxisque.
Cancérogénicité	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

ACIDE SULFURIQUE (CAS 7664-93-9)

Probablement cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
ACIDE SULFURIQUE 93% 66°Bé		
Aquatique		
Crustacés	CE50	Daphnia magna
		107.5269 mg/l, 48 heures estimation
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)
		45.1613 mg/l, 96 heures estimation

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves	
ACIDE SULFURIQUE (CAS 7664-93-9)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	> 100 mg/l, 48 heures
	CL50	Aesop shrimp (Pandalus montagui)	42.5 mg/l, 48 heures
		Coque (Cerastoderma edule)	200 - 500 mg/l, 48 heures
		Crabe vert ou des rivages européen (Carcinus maenas)	70 - 80 mg/l, 48 heures
		Crevette grise, crevette de sable (Crangon crangon)	70 - 80 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Flet d'Europe étoilé (Platichthys flesus)	100 - 330 mg/l, 48 heures
		Gambusie (Gambusia affinis)	42 mg/l, 24 heures
			42 mg/l, 48 heures
			42 mg/l, 96 heures
Persistence et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.		
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.		
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transport information on packaging may be different from that listed. Transportation information on packaging may be different from that listed.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

TMD



TMD

Numéro ONU UN1830
Désignation officielle de transport de l'ONU ACIDE SULFURIQUE (ACIDE SULFURIQUE)
Classe de danger relative au transport
Classe 8
Danger subsidiaire -
Groupe d'emballage II
Dangers environnementaux Non disponible.
Précautions spéciales pour l'utilisateur Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Canada DSL Inventory: Registration Status

ACIDE SULFURIQUE (CAS 7664-93-9) Inscrit

Canada NPRI (Supplier Notification Required): Listed substance

ACIDE SULFURIQUE (CAS 7664-93-9) Inscrit

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

ACIDE SULFURIQUE (CAS 7664-93-9)

Règlements sur les précurseurs

ACIDE SULFURIQUE (CAS 7664-93-9) Classe B

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

ACIDE SULFURIQUE (CAS 7664-93-9) Inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

ACIDE SULFURIQUE (CAS 7664-93-9) 453,6 kg (1000 lb)

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substance très dangereuse

Dénomination chimique	Numéro d'enregistrement CAS	Quantité à déclarer (livres)	Quantité seuil de planification (livres)	Quantité seuil de planification, valeur inférieure (livres)	Quantité seuil de planification, valeur supérieure (livres)
ACIDE SULFURIQUE	7664-93-9	1000	1000		

SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Oui

Catégories de danger classé Corrosion cutanée ou irritation cutanée
Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

SARA 313 (déclaration au TRI)

Dénomination chimique	Numéro d'enregistrement	% en poids.
ACIDE SULFURIQUE	7664-93-9	93

Autres règlements fédéraux**Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique**

ACIDE SULFURIQUE (CAS 7664-93-9) 6552

Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c))

ACIDE SULFURIQUE (CAS 7664-93-9) 20 % PV

Numéro de code DEA pour mélanges de produits chimiques exempts

ACIDE SULFURIQUE (CAS 7664-93-9) 6552

États-Unis - Réglementation des états**États-Unis - Proposition 65 de la Californie****États-Unis Californie. Liste des produits chimiques candidats. Réglementation sur les produits de consommation plus sûrs (Rég. sur les codes de la Cal., titre 2, 69502.3, subd. (a))**

ACIDE SULFURIQUE (CAS 7664-93-9)

Proposition Californie 65**États-Unis Californie. Liste des produits chimiques candidats. Réglementation sur les produits de consommation plus sûrs (Rég. sur les codes de la Cal., titre 2, 69502.3, subd. (a))**

ACIDE SULFURIQUE (CAS 7664-93-9)

Règlements internationaux**Convention de Stockholm**

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 26-Décembre-2018

Date de la révision 08-Juillet-2021

Version n° 15

Avis de non-responsabilité Bien que Brenntag croit que les renseignements contenus dans le présent document soient exacts, Brenntag n'offre aucune garantie, expresse ou implicite en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'exhaustivité de tels renseignements, et n'en assume responsabilité. L'acheteur assume toute responsabilité pour la manipulation, l'utilisation et la revente du produit conformément aux lois fédérales, provinciales et municipales. La présente fiche signalétique ne doit en aucun cas limiter ni exclure aucune des clauses des modalités de vente de Brenntag.